

Brevet Professionnel Agricole

Travaux de la Production Animale « polyculture-élevage »



Pré-requis

Demandeur d'emploi ou salarié(e) avec une expérience professionnelle d'un an. Niveau Brevet des collèges requis.



L'objectif

Cette formation permet d'acquérir de solides compétences pour être salarié d'une exploitation agricole de type polyculture élevage en toute autonomie :

- Conduite technique des productions animales
- Conduite technique des productions végétales
- Acquisition et savoir-faire pratiques
- Seconder le chef d'exploitation



Les + de la formation

- Un accompagnement individualisé
- Interventions des professionnels
- Des visites professionnelles et sorties pédagogiques
- Une ferme pédagogique sur site



Suite de parcours et débouchés

- Poursuite de parcours en BP REA (niv. 4) ou intégrer le monde professionnel en tant que :
- Ouvrier(e) agricole
- Salarié(e) des services de remplacement
- Salarié(e) d'Organisation Professionnelle Agricole (OPA)















ALPA



Voie de formation :

 Formation continue pour adulte en 9 mois (dont 14 semaines de stage)

Financement:

- Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional Grand Est pour les demandeurs d'emploi.
- Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles selon votre statut (nous consulter)

Admission:

 Analyse du parcours individuel et entretien de motivation.



BLOCS DE COMPÉTENCES:

Compétences générales :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.

UCG2 : Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.

UCG3: Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.

Compétences professionnelles :

UCP4 : Mobiliser les connaissances techniques et scientifiques relatives au vivant et au comportement animal.

UCP5 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives aux Agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage.

UCP6 : Mettre en oeuvre les opérations d'alimentation des animaux, les soins quotidiens et les manipulations des animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien être animal.

UCP7 : Mettre en oeuvre les opérations liées aux travaux culturaux et à l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

UCP8 : Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

UCARES:

Ucare 1 : Signe de vaches

• Ucare 2 : Traite

Modalités d'évaluations :

UC évaluées en contrôle continu sous la forme de présentations orales et/ou pratiques et/ou entretiens d'explicitation en situations réelles ou sur une base de projet.